



## **NOTICE d'INSCRIPTION** **Saison 2020 / 2021**

### **Seuls seront acceptés les dossiers complets**

sachant que la création ou le renouvellement de licence ne peut se faire **que** si le dossier est **complet**.

Documents ou pièces à fournir :

- **1 photo d'identité** pour les nouveaux inscrits (inscrire nom et prénom au dos).
- **Photocopie de la carte d'identité ou du passeport** pour les nouveaux inscrits.
- **Formulaire d'inscription à l'AUC13VB** dûment rempli et signé.
- **Formulaire de demande de licence FFVB** (sauf pour les sections FSGT et UFOLEP).
- **Certificat médical** (compte tenu de la crise du Covid-19, ce certificat médical est obligatoire, y compris pour ceux qui en ont fourni un l'an passé).  
Ce certificat médical à remplir par un médecin se trouve sur le formulaire de demande de licence ou le formulaire spécifique.
- **Autorisation parentale** pour les mineurs.
- **Chèque de caution de 40 € pour la tenue officielle du club** rendu en fin de saison lors de la restitution de la tenue prêtée (obligatoire pour les licencié(e)s engagé(e)s dans un championnat).
- **Photocopie de la carte Collégiens de Provence** pour les enfants concernés
- **Fiche Pass'Sport Club** pour les enfants concernés.
- **Montant de la cotisation** par chèque (à l'ordre de l'AUC13VB en inscrivant nom et prénom du licencié au dos du chèque), espèces, carte Collégiens de Provence ou chèques vacances.  
Le montant de la cotisation varie selon la catégorie de l'adhérent (adultes compétition, jeunes, loisirs adultes compétition, FSGT, UFOLEP, loisirs adulte sans compétition) ; les différents montants sont indiqués sur la fiche jointe « montants des cotisations ».

Pour les joueurs qui adhèrent à l'association en effectuant une demande de mutation, une participation aux frais de mutation pourra leur être réclamée.

Les joueurs qui participeront à des matchs en compétition disposeront, lors de ces matchs, de la tenue (short + maillot) officielle du club. Cet équipement restera la propriété du club.

## AVANTAGES pour les licenciés AUC13VB :

Les adhérents à l'AUC13VB bénéficieront de la **carte avantages AUC 2020/2021** donnant droit à des avantages financiers chez certains partenaires du Pays d'Aix et, pour les jeunes, la possibilité de suivre des stages multisports durant les vacances scolaires avec l'application d'un tarif préférentiel. Un dépliant de présentation des avantages vous sera remis en même temps que la carte.

L'AUC13VB a pour partenaire **INTERSPORT Plan-de-Campagne** : nos licenciés bénéficient d'une **remise de 10 %** sur tous les articles vendus en magasin ; pour en profiter, il suffit de présenter en caisse votre carte avantages AUC et de dire que vous êtes AUC 13 VOLLEY.

### Informations diverses :

- **L'assurance de base** est comprise dans le prix de la licence. Si vous optez pour les options A ou B merci de rajouter le tarif indiqué au montant de la cotisation.
- **Le certificat médical est exigé, y compris pour ceux qui en ont fourni un l'an passé.** Lorsque le certificat médical n'est pas nécessaire le sportif doit vérifier son état de santé à l'aide du « **questionnaire de santé QS-SPORT** » à conserver par le licencié.
- **Seul le certificat médical** présent sur le « *formulaire de demande de licence* » est accepté par la Fédération Française de Volley-Ball. Pour les jeunes y faire aussi remplir et tamponner le **simple surclassement. Pour les + de 35 ans, remplir le certificat spécifique Senior+.**
- Pour le certificat médical d'un **double-surclassement** en compétition, se renseigner auprès de son entraîneur.
- Si vous bénéficiez du **Pass'Sport Club** de la ville d'Aix en Provence, veuillez joindre également la fiche d'inscription Pass'Sport (téléchargeable en vous inscrivant sur le site de la Mairie : <https://eadm-secure.mairie-aixenprovence.fr/passportclub/> )
- Vous pouvez **échelonner votre règlement** en 2 ou 3 fois jusqu'à Décembre. Merci d'indiquer au dos des chèques les dates d'encaissement souhaitées, ainsi que le nom et prénom de l'enfant si différent de celui du chèque.
- L'AUC13VB a deux partenariats permettant à ses adhérents de bénéficier de **soins ostéopathiques** :
  - Dispensaire de l'Ecole Supérieure d'Ostéopathie EUROSTEO : Château de la Saurine, 1985 routes de Martina 13590 Meyreuil. RDV au 04 42 58 51 58. Tarif préférentiel : 10 €
  - M. Maffre, Ostéopathe DO : 18 Place de la Mairie 13950 Cadolive. RDV au 06 52 82 99 54. Tarif préférentiel : 35 €.

Pour toute information complémentaire ou doute sur la façon de remplir le dossier, vous pouvez nous contacter par mail : [contact@auc13vb.fr](mailto:contact@auc13vb.fr) ou par téléphone au 06 51 39 00 44 (secrétariat).